

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Adopté

N° CF1931

AMENDEMENT

présenté par
M. Ben Cheikh, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky,
Mme Belluco, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière,
M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave,
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau,
M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry
et Mme Voynet

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Aide publique au développement »

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	50 000 000
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	50 000 000	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir les capacités de contribution de la France à l'effort multilatéral de défense de la sécurité sanitaire mondiale.

En 2025, plusieurs engagements financiers de la France en matière de santé mondiale ont été différés, entraînant un décalage de crédits sur l'exercice 2026. **Ce report concerne notamment le versement initialement prévu de 50 millions d'euros à l'Alliance Gavi pour le financement de la vaccination mondiale.**

Ce report pèsera lourdement sur l'exercice 2026 et risquent de compromettre la capacité de la France à honorer ses engagements internationaux et à maintenir son rang parmi les principaux contributeurs à la sécurité sanitaire mondiale.

Le présent transfert a donc pour objet de rétablir les marges d'action nécessaires pour permettre à la France de tenir ses engagements pluriannuels et de poursuivre son rôle moteur dans la réponse internationale aux crises sanitaires, la prévention des pandémies et le renforcement des systèmes de santé dans les pays les plus vulnérables.

Ce rétablissement intervient dans un moment de rupture et d'accélération de l'instabilité mondiale, où la sécurité sanitaire globale est redevenue un enjeu stratégique majeur. La France doit y tenir toute sa place.

L'amendement propose donc d'abonder de 50 000 000 € en autorisations d'engagement et de 50 000 000 € en crédits de paiement les crédits de l'action 01 « Fonds de solidarité pour le développement » du programme 384, « Fonds de solidarité pour le développement », en réduisant à due concurrence l'action 01 « Aide économique et financière multilatérale » du programme 110.

Ce mouvement de crédits vise uniquement à rendre l'amendement recevable sur le plan budgétaire. Les auteurs entendent naturellement préserver l'intégrité des autres programmes de la mission, qui sont déjà sous-dotés, et considèrent qu'il serait plus juste d'augmenter l'ensemble de leurs crédits plutôt que de les réduire davantage.

Les auteurs appellent donc le Gouvernement à lever le gage et à réaffirmer le choix d'une France solidaire, crédible et engagée.